

Exclusion d'une association

Par jcln, le 14/09/2016 à 17:21

Bonjour,

Je suis inscrite dans un club de loisirs 3é age depuis 3 ans au moment de ma réinscription on me signale que je suis EXCLUE et ceci sans motif après rendez vous avec le président a plusieurs reprise celui ci ne me donne aucune explication que puis je faire vis a vis d'eux pour ma reintegration.

Je n'ai absolument rien fait qui mérite cette exclusion Merci de me répondre dois je vraiment aller jusqu'au procureur de la republique ?

Par goofyto8, le 14/09/2016 à 17:51

bonsoir,

En principe, si les statuts de l'association 3ème age permettent au président de refuser une adhésion ou un renouvellement d'adhésion, vous ne pourrez rien faire. Sauf éventuellement à les poursuivre pour discrimination en demandant des dommages.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés